



INTERPELLATION

Auteur	Marie-Claude Schöpfer-Pfaffen et Jens Blatter, neo - Die sozialliberale Mitte, Claudia Alpiger, PS/GC et Patricia Meylan, Le Centre
Objet	Participation aux programmes européens de formation, de recherche et d'innovation
Date	15/03/2024
Numéro	2024.03.060

Depuis un certain temps, la Suisse n'a plus que le statut de pays tiers non associé dans le cadre d'Horizon Europe et d'autres programmes et initiatives européens de formation, de recherche et d'innovation. La participation à différents projets individuels, qui laisse entrevoir un financement, n'est en principe pas possible dans ce contexte.

Au cours des dernières années, le SEFRI a pris différentes mesures afin d'atténuer les pertes pour la Suisse en tant que pôle de formation, de recherche et d'innovation. Celles-ci sont toutefois limitées au niveau du temps et du contenu, et ne permettent pas de compenser la perte des avantages fondamentaux liés aux programmes européens. Ni l'exclusion des chercheurs et des acteurs de l'innovation des projets européens, ni la perte des réseaux internationaux ne peuvent être compensées.

En décembre 2023, le Conseil fédéral a adopté le mandat de négociation qui inclut la réassociation de la Suisse au paquet Horizon (par ex. Horizon Europe, programme Euratom, programme pour une Europe numérique, ITER et Programme Digital Europe) ainsi qu'à Erasmus+. Le but est qu'à l'avenir, nos institutions d'enseignement et de recherche puissent à nouveau participer à ces programmes essentiels pour la recherche. Un arrangement transitoire a été mis en place avec la Commission européenne. Celui-ci doit permettre aux chercheurs suisses de participer au moins à l'appel à propositions pour les ERC Advanced Grants 2024, dès que les négociations sur le paquet global seront entamées, soit dans le courant de l'année. Les acteurs de l'innovation restent toutefois exclus des financements individuels du Conseil européen de l'innovation (EIC). L'arrangement transitoire est destiné à s'appliquer dès 2025 à l'ensemble des appels à propositions d'Horizon Europe et d'Euratom, sous réserve qu'un accord correspondant entre la Suisse et la CE soit paraphé d'ici là.

La formation professionnelle et l'enseignement supérieur sont grandement affectés par la non-association de la Suisse aux programmes européens, qui sont déterminants pour la qualité de la formation et de la recherche ainsi que pour la compétitivité. Une pleine association durable et à long terme aux programmes européens pour la formation, la recherche et l'innovation n'est toutefois possible que si les relations bilatérales entre la Suisse et l'UE peuvent être réglées, y compris en ce qui concerne les questions institutionnelles. La participation de la Suisse aux programmes qui succéderont à Horizon Europe et Erasmus+ à partir de 2028 en dépend également, ce qui revêt d'autant plus d'importance au regard des mesures d'économie récemment annoncées par la Confédération.

À la fin 2023 et au début 2024, certains partis, les syndicats et d'autres cercles se sont montrés critiques à l'égard du mandat de négociation avec l'UE, allant jusqu'à réclamer l'interruption des négociations. Sachant que les discussions sur l'association aux programmes de l'UE dans le domaine de la formation, de la recherche et de

l'innovation font partie intégrante des négociations sur le paquet global, l'aboutissement ou l'échec de ces dernières s'avère décisif aussi bien pour les hautes écoles valaisannes que pour la mise en œuvre de la stratégie du Conseil d'État en matière de hautes écoles et les finances cantonales.

Conclusion

Nous prions le Conseil d'État de bien vouloir répondre aux questions suivantes:

1. La possibilité de participer aux programmes mentionnés sera particulièrement déterminante pour les grandes structures universitaires valaisannes, sur lesquelles le canton mise beaucoup. Comment le Conseil d'État envisage-t-il d'amortir à court, moyen ou long terme les effets d'une perte totale possible des options de l'UE, qui doperaient encore massivement la compétitivité générale dans le domaine des programmes nationaux à disposition?
2. Le volume des investissements dans le domaine des hautes écoles, et notamment dans les grandes institutions, est élevé par rapport au nombre d'étudiants ainsi qu'en comparaison avec les autres domaines de formation. En cas d'échec des négociations avec l'UE, le Conseil d'État serait-il prêt à augmenter encore ce montant afin de garantir que les objectifs fixés pour certaines institutions puissent être atteints coûte que coûte? Ou est-il disposé à fixer des limites claires à cet égard, garantissant ainsi que d'autres domaines de la formation ne seront pas marginalisés?
3. La question encore ouverte des négociations avec l'UE, la garantie ou non de l'accès aux programmes de formation, de recherche et d'innovation mentionnés seront-elles prises en compte dans la mise en œuvre de la stratégie cantonale en matière de hautes écoles, en adaptant en permanence ses objectifs, tant au niveau du calendrier que du contenu?